



RÈGLEMENT RELATIF AU VIDE-GRENIER



ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES DE SCIECQ

Article 1 :

La vente se déroulera le DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025, débutera à 6h00 pour se terminer à 17h30 et se situera dans les rues suivantes :

- Rue de la Cure, - Rue des trois Moulins,
- Rue de Salboeuf, - Rue de la Forge,

Article 2 :

A partir de 6h00, les exposants pourront s'installer après vérification de l'attestation d'inscription précédemment renvoyée.

Article 3 :

Chaque exposant respectera l'emplacement qui lui sera attribué. Il ne pourra pas être modifié.

Article 4 :

L'entrée des véhicules sera autorisée jusqu'à 8h00 pour la mise en place des emplacements. **Passé cet horaire, aucune circulation ou stationnement ne sera admis.** Des parkings se trouvent à proximité.

Article 5 :

Le départ des exposants se fera uniquement à partir de 17h30. **Les départs anticipés ne sont pas permis pour des raisons de sécurité.**

Article 6 :

Aucune marchandise ne doit être accrochée sur les murs ou aux grilles des habitations.

Article 7 :

La vente sera autorisée uniquement aux particuliers. Les professionnels et les artisans ne sont pas admis.

Article 8 :

Chaque exposant s'acquittera d'une taxe de 2,50 € le ml pour le vide-grenier (2 mètres mini et 12 maxi). Toute réservation est due et sera à régler à l'inscription via helloasso ou par courrier.

Article 9 :

Chaque exposant s'engage à laisser l'emplacement propre après son départ. Une poche poubelle est remise à chaque exposant lors de son arrivée.

Article 10 :

Des toilettes sont à disposition près de la bibliothèque (centre du vide-grenier). Utilisez-les. La municipalité et les sciequois vous remercient par avance pour votre civisme.

Article 11 :

La vente concernera de la marchandise d'occasion. La vente d'alimentation et de boissons est interdite.

Article 12 :

Chaque exposant s'engage à respecter le présent règlement faute de quoi, le Président du comité des fêtes ou son représentant se verra dans l'obligation d'interdire tout déballage.

Fait à Sciecq, le 23/06/2025

Pour le bureau,

Le Président du comité des fêtes de Sciecq